

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA REUNION PAR AUDIOCONFERENCE**  
**DU BUREAU DIRECTEUR**  
**DU 13 DECEMBRE 2019**

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

**Membres présents (7)**

Michel EDIAR (Président)  
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général)  
Mathieu LEMERCIER (Trésorier)  
Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe)  
Sandrine TAISSON (Trésorière adjointe)  
Valérie BERGER-CAPBERN  
Thierry VERMEERSCH

**Membre de droit**

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie-Claudine PERRIN

**Le Président ouvre la séance à 18h30.** Il indique le nombre de 9428 licenciés à ce jour, contre 9469 licenciés au 31/12/2018, et souligne une stagnation voire une régression de cet indicateur.

**1. Approbation définitive du compte-rendu du 22/11/2019**

Le compte-rendu du Bureau Directeur du 22/11/2019 est adopté avec 1 abstention.

**2. Activités du Président**

- 23/11/19 : Conférence des Présidents de ligue à Paris (75)
- 24/11/19 : Séance de travail avec les Présidents de ligue à Paris (75)
- 26/11/19 : Séance de travail par audioconférence du Bureau Directeur sur le litige avec SEVANOVA
- 02/12/19 : Remise médaille d'or MJS de la Présidente de la ligue Ile de France à Paris (75)

**3. Site internet : point sur le litige FFCO/SEVANOVA**

Le Président donne au Bureau Directeur un point sur le litige avec la Société SEVANOVA.

Suite à la demande de résolution du contrat envoyé le 15 octobre dernier par l'intermédiaire de notre avocat, SEVANOVA nous a adressé le 17 novembre une réponse contestant plusieurs points (complétude du cahier des charges, réactivité des interlocuteurs FFCO, ...) et concluant sur une proposition de résolution du contrat en conservant 69 260 euros et en fournissant l'intégralité des sources.

Après analyse de la réponse de SEVANOVA, le Bureau Directeur a pris connaissance de la recommandation de notre avocat. Le bureau directeur réuni exceptionnellement le 26 novembre, a décidé de retenir cette recommandation comme base d'une contre-proposition dans laquelle la FFCO conserverait à sa charge la somme de 12 504 euros TTC correspondant à 70 % du lot 1 (outil métier) et 100 % de la phase de conception du lot 2 (site vitrine), demandant donc à SEVANOVA le remboursement de 66 356 euros. Notre avocat a donc transmis cette réponse à SEVANOVA le 3 décembre tout en contestant éléments à l'appui les affirmations de SEVANOVA sur l'incomplétude du cahier des charges et sur le manque de réactivité de la FFCO. SEVANOVA a fait savoir qu'il n'entendait pas changer de position. La démarche va donc désormais s'orienter vers une démarche judiciaire pour obtenir la résolution du contrat.

**4. FFCO : point sur le recrutement d'un chargé de communication**

Le Président informe le Bureau Directeur de la candidature de deux personnes pour ce poste, dont une a déjà été rencontré par le Secrétaire Général. Du fait des grèves des transports, les rendez-vous sont reportés à une date ultérieure (première semaine de janvier). Le Bureau Directeur prend note que ce dossier suit son cours.



## **5. FFCO/UGSEL : point sur la signature de la Convention**

Le Président informe le Bureau Directeur que la Convention FFCO/UGSEL a été remise à jour et validée par les deux parties. Le Bureau Directeur prend note que celle-ci est en attente d'une date pour finaliser la signature entre les deux présidents.

## **6. FFCO : proposition d'achat d'une malle de transport pour le barnum FFCO**

Le Président informe le Bureau Directeur de la nécessité d'acquérir une malle de transport pour le barnum FFCO, afin de pouvoir le faire transporter par un service de transport et présente les deux devis obtenus. Après discussions, le Bureau Directeur souhaite davantage de précisions par rapport à ces deux propositions : poids et taille des malles, ainsi qu'une évaluation du coût de transport à envisager pour celles-ci et décide de différer la prise de décision au prochain Bureau Directeur de janvier.

*18h45 : arrivée de Valérie BERGER-CAPBERN, puis de Thierry VERMEERSCH*

## **7. Courrier de l'organisateur du CNE 2019**

Le Président présente au Bureau Directeur le courrier reçu de l'organisateur du CNE 2019 et les différents points abordés par celui-ci sont analysés et traités.

Pour la question des experts, le Bureau Directeur propose de sensibiliser la commission Calendrier sur le choix des experts pour les événements majeurs, d'envisager la mise en place d'une procédure d'évaluation des experts. Il donne donc mandat à la Direction Technique Nationale pour qu'elle établisse une proposition de modalités d'évaluation. La problématique du nombre insuffisant d'Event Advisor est également soulevée par le Bureau Directeur qui décide de mandater la Commission Juges et Arbitres pour revoir les critères d'accès à cette fonction avec des axes prioritaires (CCN, anglais, expérience d'encadrement d'une organisation nationale), puis de lancer un appel à candidature. Pour la question du coût de l'ONF, il est décidé que cette problématique sera de nouveau remontée lors de la prochaine réunion qui est prévue avec l'ONF.

Pour la demande d'aide financière faite du fait de cette facture ONF importante, la politique constante du Bureau Directeur est de n'étudier ce type de demande que sur la base du compte de résultat définitif de la manifestation.

Le Bureau Directeur prend note que le Secrétaire Général fera réponse en ce sens à l'organisateur du CNE 2019.

## **8. Courrier de l'expert Eric MAGLIONE concernant le Championnat de France de Nuit et de Sprint**

Le Président fait part au Bureau Directeur du courrier de l'expert Eric MAGLIONE et de la similitude de la problématique abordée par rapport au point précédent de l'ordre du jour. Etant donné le plan d'actions envisagé par rapport à cette question des experts, le Secrétaire Général fera réponse à ce courrier dans le sens de la réflexion du Bureau Directeur.

## **9. IOF : consultation concernant les SHN (Sportifs de Haut Niveau)**

Le Président informe le Bureau Directeur de la demande d'éléments de réponse précis pour compléter cette consultation IOF concernant les SHN, à rendre avant le 15/12/2019. La parole est donnée à Thierry VERMEERSCH et au DTN pour présenter au Bureau Directeur les réponses apportées suite à la consultation des SHN et la proposition de la position fédérale à propos de la représentation des SHN à l'IOF. Après analyse, le Bureau Directeur valide et prend acte que Thierry VERMEERSCH transmettra au Secrétaire Général les réponses à la consultation de l'IOF pour traduction et envoi.

## **10. Demande de dérogation de la Ligue PACA concernant sa date d'Assemblée Générale**

Le Président fait part au Bureau Directeur de la demande de dérogation faite par la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur pour tenir son Assemblée Générale à la date du 29/02/2020, soit moins d'un mois avant l'AG FFCO.

Le Bureau Directeur accorde cette dérogation de date d'Assemblée Générale à la Ligue PACA.

## **11. Actions à mener suite à l'annulation du Comité Directeur du 14/12/2019**

Le Président propose au Bureau Directeur d'établir les différents points prioritaires à proposer en vote électronique au Comité Directeur, suite à l'annulation de la réunion du 14/12/2019 au vu des difficultés de transport.

- Création de la Commission responsable de la subvention ANS : il est décidé d'envisager un premier vote sur le principe général de la composition de cette Commission (6 membres du Comité Directeur, 1 représentant de grande ligue (AURA, GE, IF, NA) et 1 représentant de petite ligue, 1 représentant de la DTN), puis un deuxième vote sur les critères d'attribution s'appuyant sur le Projet Sportif Fédéral ; Valérie BERGER-CAPBERN se charge d'établir un rédactionnel pour ces votes électroniques. En cas d'approbation, un appel à candidature sera lancé.



- Point sur le calendrier des Championnats de France de Course d'Orientation à Ski : il est décidé de soumettre ce point au vote électronique avant la fin de l'année en s'appuyant sur les éléments transmis par la commission Calendrier.
- Point sur les relégations de clubs en N2 et N3 et demandes de dérogation : le Secrétaire général se charge de proposer un rédactionnel pour ce vote électronique à partir du travail fait par Yves BOEHM pour l'analyse des critères Jeunes et Ecoles de CO et sur l'analyse des experts qu'il a effectuée.
- Il profite de ce point pour informer le Bureau Directeur que suite aux courriers adressés aux clubs après le comité directeur du 5 octobre dernier, une demande de dérogation a été adressée par le club ASM (3318NA) sur le critère expert avec avis positif de la Ligue et que le club BCO (1905NA) a également fait appel de la décision sur des bases assez proches. La demande de dérogation de l'ASM est en cours de vote et il a été demandé au club BCO de choisir quelle voie (dérogation ou appel) il entend choisir.

**20h45** : Mathieu LEMERCIER quitte la réunion, pouvoir à Sandrine TAISSON

- Discussions autour de quelques problématiques soulevées par certaines formulations au niveau du Règlement des Compétitions et du Règlement Intérieur. Un travail va être fait par le Secrétaire Général et le DTN, avant de le proposer en vote électronique.
- Encadrement Haut Niveau : Le DTN va soumettre la liste des intervenants sur les actions Haut Niveau prévus pour 2020 et qui sera à valider par vote électronique.

## **12. Lettre aux clubs**

Le Bureau Directeur prend note que Valérie BERGER-CAPBERN propose différents articles pour relancer la Lettre aux clubs (LOC) et que le Président se charge de piloter cette action.

## **13. Représentation FFCO aux Assemblées Générales des ligues**

Le président informe le Bureau Directeur des différentes dates d'Assemblées générales des ligues et propose de lui transmettre par messagerie les possibilités de représentation des membres du Comité Directeur FFCO lors de celles-ci. Le Bureau Directeur en prend note.

## **14. Point financier**

Le Bureau Directeur acte et valide la subvention accordée aux SLE, à hauteur de 1200 euros sur présentation de justificatifs.

Fin de réunion à 21h25

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI

